



CONSEIL DES INVESTISSEURS PRIVÉS AU BÉNIN
COUNCIL OF PRIVATE INVESTORS IN BENIN

LES ATTENTES DU SECTEUR PRIVE VIS A VIS DE LA DIPLOMATIE BENINOISE

CIPB

Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin est une Association regroupant des entrepreneurs ayant investi de manière significative au Bénin. Emanation de tous les secteurs et de tous les métiers, le CIPB a pour objectifs:

- De promouvoir un espace favorable à l'investissement et à l'emploi
- D'accompagner l'Etat dans ses réformes
- D'optimiser les ressources locales.

Août 2006

LES ATTENTES DU SECTEUR PRIVE VIS A VIS DE LA DIPLOMATIE BENINOISE

INTRODUCTION

La diplomatie joue un rôle fondamental dans la vie économique du Bénin et dans son développement. En effet, c'est elle qui élabore et met en forme jusqu'à ratification, des traités et des conventions de commerce ayant une répercussion immédiate sur l'activité économique du pays. La diplomatie est également, en cas d'obstacles techniques au commerce et/ou d'application abusive de textes, de normes et de règlements qui peuvent se révéler instables, le seul lien entre les sociétés privées et semi privées exportatrices et les pays de destination des produits labellisés « Made in Bénin ». La présente communication a donc pour but de mettre en évidence les modalités d'un partenariat encore plus actif entre la diplomatie béninoise et le secteur privé et semi privé.

L'histoire économique nous enseigne deux choses que, partout et toujours, l'alchimie du développement a impliqué l'Etat.

Les secteurs choisis ont tous et toujours été protégés et promus au maximum ; ils ont reçu toutes les attentions nécessaires de la part des Etats, diplomatie comprise. Celle-ci s'est toujours engagée pour la promotion et la défense des productions nationales.

A cet égard, la diplomatie béninoise n'a jamais ménagé ses efforts.

Pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, l'UEMOA reste un exemple de réussite économique et monétaire. La CEDEAO, de son côté, est un exemple d'entente sous régionale, encore perfectible au plan économique. Dans les deux cas, avec l'intervention active de la diplomatie béninoise.

Sur toutes les places importantes, je veux parler de Bruxelles, Genève, Washington, etc., le savoir faire des diplomates béninois est unanimement apprécié. Leur patience et leur tact trouvent peu d'égal. Ces satisfecit, mérités au plan politique, le sont également dans le domaine de l'économie.

Ainsi, lorsque nous prenons le cas du coton, après la plainte déposée par le Brésil auprès de l'OMC, c'est le Bénin qui a pris la tête d'un groupe de cinq pays producteurs de la sous région - le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Tchad - pour devenir le porte drapeau de la défense du coton africain, dans le cadre des négociations de ce qu'il est convenu d'appeler le Cycle de Doha, de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Il en a été de même pour le secteur halieutique et la crevette labellisée « Made in Bénin ».

Du fait de la problématique des normes sanitaires, le Bénin, sur injonction de l'Europe, a été obligé de suspendre ses exportations à destination des pays de l'Union. Cependant, grâce aux efforts incessants de la diplomatie béninoise et de l'Etat béninois, la levée de l'auto-suspension a été prononcée à compter du 1^{er} février 2005.

C'est encore le cas pour l'AGOA, où la diplomatie béninoise a réussi à obtenir l'ouverture du marché américain pour les produits béninois, sans quota, ni droits de douanes.

De la même manière, toujours grâce à nos diplomates, le Bénin est signataire auprès d'un fonds d'aide au développement, pour un montant de 307 millions de dollars, au titre du Millenium Challenge Account.

Le succès est ici d'autant plus remarquable, que le Bénin a reçu la plus grosse enveloppe des 3 pays ayant, à ce jour, obtenu des financements, sur les 8 pays retenus.

Naturellement, il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive des actions de la diplomatie béninoise, mais simplement de quatre exemples significatifs, parmi beaucoup d'autres.

Nous allons maintenant indiquer quelles sont les attentes du secteur privé avant de voir quel regard il porte sur le rôle de la diplomatie.

I LES ATTENTES DU SECTEUR PRIVE

A ce jour, trop peu a été fait en direction du secteur privé pour lui reconnaître son statut de partenaire privilégié de l'Etat ; nos entreprises, depuis plusieurs années, tentent de se développer malgré l'Etat, alors qu'elles aspirent à le faire avec l'Etat.

La préoccupation actuelle du Ministère des Affaires Etrangères, parfaitement visible dans l'organisation de cette conférence sur l'appui que la diplomatie de notre pays peut apporter au secteur privé, donne cependant l'espoir que la volonté de changement, en laquelle nous continuons de croire, va se manifester dans les faits.

Quand l'investisseur étranger (ce qui comprend la diaspora) place ses capitaux, comptabilisés comme I.D.E (Investissements Directs Etrangers) dans des infrastructures nouvelles au Bénin, quand il crée des emplois, directs et induits, quand il génère du développement social par la formation et l'assurance médicale, il prouve sa volonté de participer durablement à l'avenir du pays.

Nous nous devons tous de reconnaître que l'action d'investir ne se résume pas à une seule opération économique. C'est un acte de foi en l'avenir du pays, **et cette foi doit être partagée par nous tous.**

Il apparaît qu'au sein de l'appareil d'Etat béninois, c'est la diplomatie qui a le mieux intériorisé cette problématique, et qui est, en fait, pour le secteur privé, un maillon essentiel pour son développement.

Ce maillon doit permettre :

- la promotion et la protection des entreprises béninoises pour l'exportation de leurs produits ;
- l'assistance aux entreprises dès l'apparition d'obstacles techniques au commerce ou en cas d'application abusive de normes sanitaires et phytosanitaires avec les pays qui échangent avec nous.

Mais, il doit aussi,

- assurer une veille commerciale de tous les instants ;
- faciliter un va-et-vient d'information.

Enfin, ce maillon doit être :

- un partenaire éclairé et réactif en terme de protection des intérêts économiques du pays.

Ainsi, au niveau de nos principales ambassades, ou des ambassades implantées dans les pays avec lesquelles nos relations commerciales sont très fortes, l'Ambassadeur doit-il, au-delà de sa fonction première qui est politique, se considérer comme un véritable VRP des sociétés exportatrices béninoises.

De leur côté, les sociétés béninoises exportatrices seront prêtes à apporter tout le soutien technique nécessaire à nos ambassades pour rendre cette tâche plus facile.

Naturellement, il ne suffira pas d'avoir un soutien technique direct et au cas par cas. Il faut aussi et surtout des pistes de solutions élaborées dans le cadre d'un partenariat actif et proactif entre le Ministère des Affaires Etrangères et le secteur privé, pour la résolution des problèmes rencontrés.

On peut imaginer ici un cadre qui nous serait commun, véritable cercle de réflexions, d'échanges et de propositions, et qui permettrait à notre diplomatie de multiplier les succès pour le plus grand bien du développement socio-économique de notre pays.

II LE ROLE DE LA DIPLOMATIE

Nous pensons que la diplomatie, l'une des articulations les plus importantes de l'Etat, et le secteur privé sont liés par un destin commun ; Ils sont condamnés à réussir ensemble la promotion de notre production et du label Bénin à l'exportation, pour le développement économique du pays.

Dans ce contexte, quel doit être le rôle de la diplomatie pour soutenir et protéger la production locale au niveau bilatéral, régional ou mondial ?

Les relations bilatérales

Nous pensons aux relations que le Bénin entretient avec les bailleurs de fonds d'Europe de l'Ouest : la France, l'Allemagne, les Pays Bas, la Suisse ou le Danemark ; mais aussi avec les Etats-Unis ou encore la Chine ainsi qu'avec le Maroc, le Brésil ou le Venezuela pour n'évoquer que les plus récentes visites, chez nous, de Chefs d'Etats étrangers.

Beaucoup d'entre eux ont des engagements au cas par cas, dans le domaine de la santé, de l'éducation, du bien être général des populations en général mais sont-ils toujours adaptés. Comment améliorer cette situation ?

Ne dit-on pas qu'il est toujours préférable de dépenser de l'argent pour apprendre à quelqu'un à pêcher plutôt que pour lui acheter du poisson.

Quelles orientations favoriser alors pour développer le pays et réduire la pauvreté quand ce sont les pays donateurs qui décident de leurs priorités qui ne sont pas forcément les nôtres ?

C'est le rôle de la diplomatie de faire en sorte que ces aides aillent dans le sens du développement durable et de la réduction pérenne de la pauvreté.

Il nous semble que beaucoup de choses pourraient être améliorées dans ce domaine, à travers des consultations plus fréquentes, dans le cadre d'un partenariat permanent.

Comment ne pas évoquer ici une maximisation des efforts en faveur de la formation dans le domaine du bâtiment et des travaux routiers à l'occasion de la conclusion de grands contrats avec nos partenaires.

Toujours au chapitre des relations bilatérales, pourquoi, suite au renvoi « sine die » des négociations du cycle de Doha de l'OMC, le Bénin ne pourrait-il pas, éventuellement en porte parole des 4 autres pays africains cités plus haut, entamer des discussions directes avec les Etats-Unis, sur le coton ?

Il s'agit pour le Bénin d'un problème fondamental puisque avec 70% de nos recettes en devises, ce secteur est la clé de voûte de nos exportations.

Dans ce domaine, qu'est ce qui pose problème ? Ce sont bien sûr les subventions américaines essentiellement, qui ont une base non pas économique mais purement de politique intérieure, ce qui signifie qu'il y a peu d'espoir de les voir supprimées.

Demandons seulement au gouvernement américain et à ses 25.000 producteurs de coton de produire moitié moins, à subvention égale. Pour cela, il est parfaitement possible de

mettre, aux Etats-Unis, la moitié des superficies « coton » en jachère, tout en accordant aux cotonculteurs américains des subventions d'un montant égal à celui qui leur est accordé actuellement. Pour rappel, les producteurs américains ont reçu, en 2004-2005, environ 4,2 milliards de dollars de subvention.

La mise en jachère des terres est une pratique courante en agriculture et même parfois en élevage.

Cette mise en jachère aura au moins deux effets positifs.

Le premier, c'est qu'à subvention égale, la mise en jachère ne pénalisera absolument pas les revenus des producteurs américains, donc permettra de préserver totalement le côté électoraliste de la subvention.

Le deuxième effet positif, c'est que cela permettra, dans un secteur en surproduction, de ramener la production mondiale au niveau des besoins industriels, avec pour effet induit, une augmentation des cours dont bénéficieront les producteurs africains, mais aussi les producteurs américains.

La mise en jachère présente aussi un aspect très positif en matière environnementale en raison d'une utilisation moindre de pesticides, notamment.

Il est légitime de penser que, parmi les grandes organisations non gouvernementales américaines et même au niveau des organisations américaines de cotonculteurs, beaucoup seraient sensibles à des propositions de ce type qui ne léseraient aucune des parties et donneraient, en définitive, une bonne image de leur pays.

Au niveau des relations bilatérales, rappelons que le secteur privé béninois participe au mécanisme de mise du Millenium Challenge Account, que nous citons ici pour mémoire.

Les relations régionales

Elles sont multiformes et surtout « à tiroir », en s'articulant entre l'UEMOA et la CEDEAO.

Au niveau de l'UEMOA, on peut retenir que, si les principes généraux de fonctionnement sont bons, il n'en demeure pas moins que l'on constate des disparités flagrantes et un manque d'harmonisation, certains pays membres appliquant les conventions et les accords comme bon leur semble ; c'est le cas pour la TCI, la Taxe Conjoncturelle à l'Importation.

Il est fréquent aussi de constater, surtout aux frontières terrestres du Bénin, un détournement inadmissible des textes par des opérateurs économiques de la zone, notamment sur la notion de « produit d'origine », sans que la Commission n'intervienne ou pis, ne puisse intervenir, tant les procédures de saisine et de recours sont lourdes et complexes.

In fine, c'est le secteur privé béninois et ses produits tels que les peintures, les huiles alimentaires, les cahiers scolaires, etc. qui sont pénalisés et les efforts du gouvernement en faveur de la réduction de la pauvreté qui se trouvent fortement enrayés.

La CEDEAO, de son côté, offre un schéma similaire sur lequel il n'est pas nécessaire de s'appesantir, si ce n'est pour déplorer les volte-face régulières de l'administration nigériane.

Cela souligne clairement l'impérieuse nécessité de renforcer et de transformer très rapidement la zone CEDEAO en une nouvelle zone de « Marché Commun », dans tous les domaines, avec le Nigeria comme pierre angulaire.

Rappelons qu'une négociation est en cours avec l'Union Européenne à propos de l'Accord de Partenariat Economique Régional (APER), applicable à la région Afrique de l'Ouest, constituée de la CEDEAO élargie à la Mauritanie.

Les relations interrégionales et/ou mondiales

Le Bénin aborde maintenant, depuis la signature de l'Accord de Partenariat Economique Afrique de l'Ouest - Communauté Européenne, dénommé « Accord de Cotonou », un « virage » extrêmement important pour son développement.

Le volet commercial, qui constitue l'innovation majeure du partenariat APE-UE, représente un véritable défi pour le Bénin car, à la place des préférences commerciales non réciproques et discriminatoires contenues précédemment dans les Conventions de Lomé, l'Accord de Cotonou vise à instituer un nouveau régime commercial basé sur le libre-échange.

Mais ce libre-échange est-il la panacée pour le Bénin et son économie ?

L'Assemblée Nationale française s'est récemment penchée sur cette question. La Délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne, un important groupe de travail de l'institution, a déposé, le 5 juillet 2006, un rapport sur la négociation des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les conclusions de ce rapport sont édifiantes et nous les reprenons à notre compte.

L'Union Européenne veut contribuer, avec les APE, à la création d'un cadre « vertueux », permettant d'attirer des investissements et de lutter contre la corruption et la fuite des capitaux.

Cependant, en l'état actuel des choses, il est légitime de penser que ce cadre « vertueux » s'écroulera avec l'effondrement de la classe moyenne embryonnaire dans la sous région et des communautés rurales qui résultera de quatre chocs provoqués par cette ouverture intempestive des marchés :

Un choc budgétaire, à la suite du démantèlement des droits de douane, qui affectera les ressources des PMA de la sous région au sein duquel les taxes à l'importation constituent un optimum fiscal, tandis que les solutions de remplacement préconisées sont irréalistes et consistent à imposer, de manière disproportionnée ou régressive, les entreprises déjà fiscalement harcelées et dans une moindre mesure les ménages.

Un choc sur la balance des paiements, imposant des ajustements sur les revenus, les prix intérieurs ou les services sociaux existants qui seront d'autant plus brutaux que le taux de change de notre monnaie est fixe.

Un choc industriel, exposant le pays à un risque de désindustrialisation, alors même que ce vecteur majeur de développement est embryonnaire, et à la disparition du réseau des petites et moyennes entreprises, lesquelles font vivre les familles qui veulent éduquer leurs enfants et contribuer ainsi à la mise en valeur du potentiel humain et économique de notre pays.

Un choc agricole, qui remettra en question la pérennité des agricultures vivrières de subsistance, dont l'existence et le développement constituent les conditions clefs du recul de la pauvreté dans un pays majoritairement rural.

Ainsi, lorsque le libre échange est mis en œuvre, sans le moindre discernement, dans un pays qui n'est pas en position pour le supporter, on ne voit pas d'autre avenir pour ses populations que la survie dans une « économie de souk » mais également dans un exode rural réalisé dans les pires conditions et dans le départ pour l'étranger des habitants les mieux formés ou en situation de désespoir.

Ceci est malheureusement confirmé tous les jours par l'actualité des médias et par tous les travaux de la CNUCED, du PNUD, de la FAO et de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU.

Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin ne dit pas autre chose dans la récente étude qu'il a diffusée sur son site web, étude intitulée : BOMBE DEMOGRAPHIQUE : la menace cachée pour le développement du Bénin.

En février dernier, l'Afrique du Sud s'est associée à ses voisins de l'Afrique australe pour proposer à l'Europe un régime commercial qui a plongé celle-ci dans le plus grand embarras : elle doit répondre à une offre faite par des pays pauvres qui se sont alliés à une puissance émergente, en principe non concernée par les négociations APE, afin de rétablir un rapport de force plus favorable dans une négociation structurellement biaisée.

Cela illustre bien que d'autres politiques et d'autres instruments doivent être institués pour mettre fin aux cercles vicieux perpétuant pauvreté de masse, dépendance commerciale et faible attractivité pour les investisseurs étrangers, autant de défis que ni les pays développés, ni les élites des pays ACP, n'ont pas su relever, malgré les innombrables recommandations données dans ce sens par l'ONU.

CONCLUSION

Le développement ne peut se réduire au développement du libre échange et des exportations.

Toutes ces inquiétudes n'entraînent aucun découragement du secteur privé mais elles renforcent plutôt notre conviction profonde de la nécessité d'un cadre de concertation tel qu'évoqué plus haut, creuset d'études et de réflexions, pour la défense de notre intérêt commun, le Bénin et son développement socio-économique.

Roland RIBOUX
Président du CIPB